

Date rédaction	12/12/2024	Lieu	Pôle nautique	Version	V1	
Rédacteur	DMPA/APN	Date réunion	14/11/2024			
Sonia Raoult		Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire						
M. Yvan Taillebois		Président			x	
Représentants du concessionnaire						
M. Damien Pillon		Titulaire			x	
Mme Frédérique Boury		Titulaire				x
M. David Legouet		Suppléant			x	
M. Olivier Lemaigen		Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Barneville-Carteret						
M. Gilbert Chodorge		Titulaire			x	
M. Tony Alferez		Suppléant				x
Représentants personnels du concessionnaire						
M. Pierrick Ledard		Titulaire				x
M. Olivier Lemaigen		Suppléant			x	
Représentants personnel gestion des ports						
M. Thierry Leteissier		Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux		Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche						
M. Camille Lécureuil		Titulaire				x
M. Romain Davodet		Titulaire				x
M. Joël Travert		Titulaire				x
M. Jacky Duval		Suppléant				x
M. Gilles Muzard		Suppléant				x
M. Arnaud Delalonde		Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance						
M. Philippe Beaunieux		Titulaire			x	
M. Didier Husson		Titulaire			x	
M. Emmanuel Maurin		Titulaire			x	
M. Didier Goupillot		Titulaire				x
M. Robert Pot		Titulaire				x
M. Jean-Charles Coudrier		Suppléant				x
M. Pierre Durel		Suppléant				x
M. Yves Rastel		Suppléant				x
M. François Lebailly		Suppléant			x	
M. Pierre Candoni		Suppléant				x
Représentants de l'activité commerce						
M. Olivier Normand		Titulaire			x	
M. Michel Traisnel		Titulaire				x
M. Dominique Louzeau		Suppléant				x
M. Olivier Normand		Suppléant				x
Autres participants						
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer et des ports			x	

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 14 novembre 2024, au pôle nautique de Barneville-Carteret, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** remercie les membres pour leur présence puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - Compte-rendu de la réunion du conseil portuaire du 20 juin 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Rapport partiel d'activité 2024

M. Letteissier présente le rapport partiel des différentes activités établies depuis le 1er janvier 2024.

Port de pêche : 16 navires professionnels recensés

Port de commerce (données concessionnaire) :

Passages effectués par la compagnie Manche Iles Express : **12 207**

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2023	/	820	2 297	1 745	4 494	479	/	9 835
2024	1 141	1 756	2 433	2 524	2 634	1 719	/	12 207

Port de plaisance :

Port de plaisance locations depuis le 1^{er} janvier 2024 :

	2023	2024
Bassin à flot à l'année	622 +20 ponton pilo	636
Bateaux visiteurs	795	1 184
Nuitées visiteurs	2 899	4 543
Zone d'échouage à l'année	6	3
Zone d'échouage saison	0	0

Port des Américains

Fréquentation par nationalité des navires visiteurs :

	2024		2024
Total navires	1 184	Total nombres nuitées	4 543
France	323	dont nuitées FR	2 140
Royaume-Uni	202	dont nuitées GB	638
Iles anglo-normandes	501	dont nuitées Iles anglo-normandes	1 275
Autre	158	dont nuitées autres	490

Fret (données concessionnaire) :

Navires de pêche Anglo-Normand : 51T (52,119T en 2023)

Il invite le gestionnaire à faire un bilan.

M. Lemaignan mentionne que 2024 est une belle année. Le port a accueilli beaucoup de jersiais et de français et la fréquentation est en augmentation de 35 % par rapport à 2023. Pour les visiteurs étrangers, le port bénéficie du protocole signé avec le service des douanes pour que le contrôle aux frontières se fasse de manière dématérialisée. Les plaisanciers concernés ne sont plus obligés de se rendre à la gare maritime pour effectuer les formalités douanières.

M. Normand indique que le nombre de passages a connu une hausse globale de 8% sur l'ensemble des 3 ports. Le taux de remplissage a augmenté par rapport à l'année dernière malgré le recours à un seul navire. À noter qu'il y a eu très peu d'annulations en raison des conditions météorologiques.

Pour 2025, il est prévu de repartir sur le même format avec 10 rotations supplémentaires. (70 rotations à Carteret 35 aller/retours). Les réservations 2025 pour les groupes sont en forte hausse.

Il mentionne qu'à partir de septembre 2025, le passeport numérique sera obligatoire pour se rendre dans les îles Anglo-Normandes. Les gouvernements des îles font le forcing pour maintenir la possibilité de garder la carte d'identité pour les voyages à la journée.

M. Legouet demande le taux des rotations et constate qu'il y a plus d'aller-retour au départ de Granville qu'à partir de Barneville-Carteret.

M. Normand répond qu'il y a eu un taux de remplissage de 71% au départ de Barneville-Carteret en 2024 et que le nombre de départs inférieur à celui de Granville est essentiellement dû aux coefficients de marée, moins favorables cette année pour Barneville-Carteret.

M. Gautier indique que le bateau le Victor Hugo a été vendu et qu'il n'est pas prévu qu'il soit remplacé. Il informe également que les îles Anglo-Normandes devraient participer au déficit d'exploitation des lignes en 2025, à hauteur de 360 000 €. Pour la saison 2025, l'accès aux îles pour 24 heures avec la carte d'identité est assuré.

M. Legouet regrette le peu de rotations depuis le port de Barneville-Carteret qui ne permettent pas de développer les échanges avec les îles Anglo-Normandes alors qu'elles représentent une chance de développement touristique et économique. Cela ne représente que 6 rotations par mois. Il estime qu'il vaut mieux développer les lignes et limiter le déficit plutôt que de chercher à faire participer d'autres collectivités.

M. Gautier souligne que le Département ne peut plus absorber seul le déficit chronique.

M. Normand précise qu'une optimisation consisterait à acheter des bateaux plus rapides et avec un tirant d'eau plus faible. Cela permettrait les bateaux soient remisés à Barneville-Carteret le soir plutôt que de les mettre à Jersey. Il indique qu'il recherche quelques bateaux à l'étranger.

M. Gautier indique qu'il faudrait aussi avoir des bateaux plus gros mais respectant les contraintes d'accès dans nos ports. Le bateau ne répond pas forcément aux besoins et qu'il est vieillissant.

M. Taillebois demande qu'un groupe de travail soit mis en place pour engager une réflexion sur les pistes de diminution du déficit et voir si d'autres collectivités en plus des îles Anglo-Normandes pourraient participer au financement des lignes.

M. Legouet mentionne qu'il souhaiterait participer à ce groupe de travail.

M. Taillebois répond que cela nécessiterait un investissement sur le long terme.

M. Normand rassure sur l'état du bateau le Granville qui donne satisfaction et qui est paré pour assurer la nouvelle saison.

M. Legouet demande si le port est plein.

M. Lemaignan répond qu'il reste quelques places sur le ponton pilo (ponton O), situé de l'autre côté du bassin. Le port dispose de 640 places en tout.

III – Point sur les travaux 2024

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2024 par la SPL.

- désensablement mars 2024 ;
- travaux désensablement du chenal.
- comblement cavité quai commerce et réfection platelage de la digue ;
- acquisition d'un nouveau semi-rigide ;
- études environnementales dragage
- changement ponton K (hiver 2024/2025)

M. Lemaignan explique que le bureau du port est en phase de finitions et que le déménagement de l'accueil sera réalisé fin novembre. Il explique aussi que l'aile gauche du bâtiment est réservée aux plaisanciers, que la chaufferie a dû être rehaussée afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de montée prévisible des eaux et que le bâtiment est muni de batardeaux.

Il mentionne enfin que le bateau de service électrique et le robot de ramassage ont été livrés.

M. Legouet demande ce qu'il en est de l'avenir des bungalows.

M. Lemaignan répond qu'ils vont être retirés du parking.

M. Lemaignan enchaîne sur les travaux prévus en 2025 :

- changement du ponton K et des bornes G à K (71 bornes) pour un montant prévu de 401 000 € HT ;
- suivi environnemental annuel de l'extension et du dragage du port sur 3 ans ;
- dragage du bassin à flot du port de Barneville-Carteret ;

Il explique que l'appel d'offre sera lancé d'ici quelques semaines pour le ponton K et que la drague a été réceptionnée début novembre. Sa mise en service pour le dragage du bassin à flot sera effectuée le 18 novembre.

Un déplacement des bateaux pour faciliter le dragage est envisagé. Il sera effectué soit par les soins du propriétaire, soit par les soins du bureau du port.

Le dragage commencera par le ponton L de manière à permettre les déplacements des bateaux par la suite.

M. Lebailly demande si le ponton K sera changé en même temps lorsque les bateaux seront déplacés.

M. Lemaignan répond que cela ne sera pas possible en raison des délais de consultation. Il précise que pendant l'opération de dragage, le temps d'accès à la zone technique sera limité et que la canalisation flottante sera présente dans le bassin. L'entreprise Carteret Marine est informée. L'opération est prévue durer 5 mois et demi.

Il indique encore qu'un booster a été mis en place sur le terre-plein de la gare maritime de manière à relayer la pompe de la drague pour l'expulsion des sédiments jusqu'au point de rejet.

M. Legouet demande si cela risque d'impacter les pêcheurs professionnels.

M. Lemaignan précise que non.

M. Chodorge souhaite qu'une réunion avec les plaisanciers soit organisée au yacht club.

M. Lemaignan répond qu'il faudra voir cela avec **M. Ledard**.

M. Legouet précise que malgré les informations communiquées par les élus de l'opposition, le volume à draguer est de 60 000 m³ de sédiments purs soit 240 000 m³ de mélange eau-sédiments.

IV – Budget prévisionnel 2025

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2025 :

Budget prévisionnel 2025	N-1	%	2025	%
PRODUITS				
<i>Vente de marchandises</i>	75 000	5 %	75 000	5 %
<i>Prestations vendues</i>	1 346 800	95 %	1 313 780	95 %
Chiffre d'affaires	1 421 800	100 %	1 388 780	100 %
Transferts de charges				
Reprises sur provisions	400 000	28 %	/	/
Autres produits d'exploitation	/	/	/	/
Total des produits d'exploitation	1 821 800	128 %	1 388 780	100 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	66 750	5 %	70 500	5 %
Achats effectués de matières				
<i>Fournitures consommables</i>	116 500	8 %	116 500	8 %
<i>Services extérieurs</i>	674 115	47 %	407 115	29 %
Charges externes	790 615	56 %	523 615	38 %
Impôts taxes.	95 600	7 %	105 700	8 %
<i>Salaires bruts salariés</i>	195 000	14 %	200 000	14 %
<i>Charges sociales salariés</i>	73 908	5 %	73 995	5 %
<i>Autres charges de personnel</i>	107 200	8 %	103 200	7 %
Charges de personnel	376 108	26 %	377 195	27 %
Dotations amortissements	299 440	21 %	307 240	22 %
Dotations aux provisions	/	/	/	/
Autres charges d'exploitation	101 700	7 %	63 000	5 %
Total des charges d'exploitation	1 730 213	122 %	1 447 250	104 %
Résultat d'exploitation	91 587	6 %	- 58 470	4 %

M. Lemaignan indique que le résultat est en déficit malgré la subvention du Cerema pour le bureau du port. Il a été financé à hauteur de 40 % par le Département et 20 % par l'État.

M. Legouet demande si le déficit est récurrent.

M. Lemaignan indique qu'il est ponctuel et qu'il est dû aux travaux de dragage.

En l'absence de questions, **M. Taillebois** demande l'avis sur le budget prévisionnel 2025.

Il est approuvé à l'unanimité.

V – Tarifs portuaires 2025

M. Leteissier présente les tarifs 2025 et informe que la grille tarifaire 2025 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de **2,15%** par rapport à 2024. Ces tarifs ont été validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 3 septembre 2024.

M. Taillebois demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2025. Il est approuvé à l'unanimité.

VI – Questions diverses

M. Beaunieux demande si les comptes globaux de la SPL des ports sont positifs ou négatifs.

M. Gautier précise que l'argent généré par le port de Barneville-Carteret reste sur le compte du port. Pour information, le port de Cherbourg va appliquer une hausse de ses tarifs de 3,9%.

M. Maurin demande si la drague est bruyante.

M. Lemaignan indique que le niveau sonore de la drague est de 50dB à 20 mètres. Elle n'est donc pas très bruyante et n'occasionnera pas de nuisance sonore.

M. Legouet demande si toutes les canalisations de refoulement seront retirés au-delà du 30 avril.

M. Lemaignan confirme que tout sera retiré avant la saison.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

Saint-Lô, le 21 janvier 2025

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois